

Délibérations de la commune de PLEYBER-CHRIST
Séance du 27/03/2025

2025-15 CFU 2024 COMMUNE

2025-16 CFU 2024 CLSH

2025-17 CFU 2024 CUISINE CENTRALE

2025-18 CFU 2024 CHAUFFERIE BOIS

2025-19 AFFECTATION RESULTAT 2025 COMMUNE

2025-20 AFFECTATION RESULTAT 2025 CLSH

2025-21 AFFECTATION RESULTAT 2025 CUISINE CENTRALE

2025-22 AFFECTATION RESULTAT 2025 CHAUFFERIE BOIS

2025-23 TAUX IMPOSITION 2025

2025-24 BP 2025 COMMUNE

2025-25 BP 2025 CLSH

2025-26 BP 2025 CUISINE CENTRALE

2025-27 BP 2025 CHAUFFERIE BOIS

Le Maire,
Julien KERGUILEC



Publication le : 01/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONSCOMMUNE DE
PLEYBER
CHRISTN° d'ordre de la
délibération :
N°2025-15Nombre de
conseillers :En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 22Objet :
CFU 2024
COMMUNEDate de
convocation :
20/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq le 27 mars à 18h

Le conseil Municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC

Étaient présents : Danièle LARHANTEC, Tangi BRETON, Jacqueline BOURBIGOT, Alexandre BOUGET, Thierry PIRIOU, Marcel SCOUARNEC, Marie-Claire PARCHEMINAL, Claire LAFOSSE, Aurélie BONTTHONNEAU, Stephane NEAR, Simon BUISSON, Sabine REBEYROTTE, Anthony COLLETER, Yves KERVEVAN, Catherine LAURENT, Emmanuel BECQUET, Vanessa DUGARD, Nolwenn MALENGREAU,

Absents : Erwan NORMAND (procuration à Emmanuel BECQUET), Maria de Lourdes DA SILVA (procuration à Jacqueline BOURBIGOT), Pascale DERRIEN (procuration à Danièle LARHANTEC), Pierre-Yves CROGUENNEC (procuration à Tangi BRETON)

Secrétaire de séance : Danièle LARHANTEC.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2024 de la commune ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Madame Danièle LARHANTEC ;

En Section de Fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 3 008 064,75 € et les recettes à 3 341 273,01 €, soit un excédent de 333 208,26 €.

En section d'Investissement, les dépenses se sont élevées à 1 707 629,01 € et les recettes à 2 125 981,38 €, soit un excédent d'investissement de 418 352,37 € pour l'année 2024. Les restes à réaliser de l'exercice sont de 169 590,00 € en dépenses et 190 183,00 € en recettes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2024 de la commune.

- DONNE pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire
Julien KERGUILLEC



La secrétaire
Danièle LARHANTEC

N° d'ordre de la
délibération :
N°2025-16

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 22

Objet :
CFU 2024
CLSH

Date de
convocation :
20/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq le 27 mars à 18h

Le conseil Municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC
Étaient présents : Danièle LARHANTEC, Tangi BRETON, Jacqueline BOURBIGOT, Alexandre BOUGET, Thierry PIRIOU, Marcel SCOUARNEC, Marie-Claire PARCHEMINAL, Claire LAFOSSE, Aurélie BONTHONNEAU, Stephane NEAR, Simon BUISSON, Sabine REBEYROTTE, Anthony COLLETER, Yves KERVEVAN, Catherine LAURENT, Emmanuel BECQUET, Vanessa DUGARD, Nolwenn MALENGREAU,

Absents : Erwan NORMAND (procuration à Emmanuel BECQUET), Maria de Lourdes DA SILVA (procuration à Jacqueline BOURBIGOT), Pascale DERRIEN (procuration à Danièle LARHANTEC), Pierre-Yves CROGUENNEC (procuration à Tangi BRETON)

Secrétaire de séance : Danièle LARHANTEC.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2024 du CLSH ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Madame Danièle LARHANTEC ;

En Section de Fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 228 194,39 € et les recettes à 247 660,26 €, soit un excédent de 19 465,87 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2024 du CLSH.

- DONNE pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire
Julien KERGUILLEC



La secrétaire
Danièle LARHANTEC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONSCOMMUNE DE
PLEYBER
CHRISTN° d'ordre de la
délibération :
N°2025-17Nombre de
conseillers :En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 22Objet :
CFU 2024
CUISINE CENTRALEDate de
convocation :
20/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq le 27 mars à 18h

Le conseil Municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC

Étaient présents : Danièle LARHANTEC, Tangi BRETON, Jacqueline BOURBIGOT, Alexandre BOUGET, Thierry PIRIOU, Marcel SCOUARNEC, Marie-Claire PARCHEMINAL, Claire LAFOSSE, Aurélie BONTTHONNEAU, Stephane NEAR, Simon BUISSON, Sabine REBEYROTTE, Anthony COLLETER, Yves KERVEVAN, Catherine LAURENT, Emmanuel BECQUET, Vanessa DUGARD, Nolwenn MALENGREAU,

Absents : Erwan NORMAND (procuration à Emmanuel BECQUET), Maria de Lourdes DA SILVA (procuration à Jacqueline BOURBIGOT), Pascale DERRIEN (procuration à Danièle LARHANTEC), Pierre-Yves CROGUENNEC (procuration à Tangi BRETON)

Secrétaire de séance : Danièle LARHANTEC.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;**Vu** le CFU 2024 de la CUISINE CENTRALE ;**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents;**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;**Considérant** que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Madame Danièle LARHANTEC ;

En Section de Fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 873 644,41 € et les recettes à 881 650,70 €, soit un excédent de 8 006,29 €.

En section d'Investissement, les dépenses se sont élevées à 12 977,62 € et les recettes à 12 816,86 €, soit un déficit d'investissement de 160,76 € pour l'année 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2024 de la CUISINE CENTRALE.

- DONNE pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire
Julien KERGUILLECLa secrétaire
Danièle LARHANTEC

N° d'ordre de la
délibération :
N°2025-18

**Nombre de
conseillers :**
En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 22

Objet :
CFU 2024
CHAUFFERIE BOIS

**Date de
convocation :**
20/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq le 27 mars à 18h

Le conseil Municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC
Étaient présents : Danièle LARHANTEC, Tangi BRETON, Jacqueline BOURBIGOT, Alexandre BOUGET, Thierry PIRIOU, Marcel SCOUARNEC, Marie-Claire PARCHEMINAL, Claire LAFOSSE, Aurélie BONTHONNEAU, Stephane NEAR, Simon BUISSON, Sabine REBEYROTTE, Anthony COLLETER, Yves KERVEVAN, Catherine LAURENT, Emmanuel BECQUET, Vanessa DUGARD, Nolwenn MALENGREAU,
Absents : Erwan NORMAND (procuration à Emmanuel BECQUET), Maria de Lourdes DA SILVA (procuration à Jacqueline BOURBIGOT), Pascale DERRIEN (procuration à Danièle LARHANTEC), Pierre-Yves CROGUENNEC (procuration à Tangi BRETON)
Secrétaire de séance : Danièle LARHANTEC.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2024 de la CHAUFFERIE BOIS ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Madame Danièle LARHANTEC ;

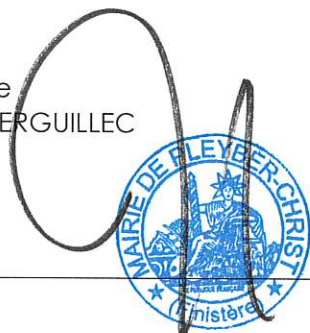
En Section de Fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 169 290,00 € et les recettes à 97 374,94 €, soit un déficit de 71 915,06 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2024 de la CHAUFFERIE BOIS.

- DONNE pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire
Julien KERGUILLEC



La secrétaire
Danièle LARHANTEC

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

COMMUNE DE
PLEYBER
CHRIST

N° d'ordre de la
délibération :
N°2025-19

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

Objet :
Affectation du
résultat 2024
COMMUNE

Date de
convocation :
20/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq le 27 mars à 18h

Le conseil Municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC
Étaient présents : Danièle LARHANTEC, Tangi BRETON, Jacqueline BOURBIGOT, Alexandre BOUGET, Thierry PIRIOU, Marcel SCOUARNEC, Marie-Claire PARCHEMINAL, Claire LAFOSSE, Aurélie BONTHONNEAU, Stephane NEAR, Simon BUISSON, Sabine REBEYROTTE, Anthony COLLETER, Yves KERVEVAN, Catherine LAURENT, Emmanuel BECQUET, Vanessa DUGARD, Nolwenn MALENGREAU,
Absents : Erwan NORMAND (procuration à Emmanuel BECQUET), Maria de Lourdes DA SILVA (procuration à Jacqueline BOURBIGOT), Pascale DERRIEN (procuration à Danièle LARHANTEC), Pierre-Yves CROGUENNEC (procuration à Tangi BRETON)
Secrétaire de séance : Danièle LARHANTEC.

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le CFU de la Commune, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024,

Constatant que le CFU fait apparaître un excédent de fonctionnement de 333 208,26 €.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité :

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la commune de l'année 2024 en section d'investissement, soit 333 208,26 € au compte 1068.

Le Maire
Julien KERGUILLEC



La secrétaire
Danièle LARHANTEC

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

COMMUNE DE
PLEYBER
CHRIST

N° d'ordre de la
délibération :
N°2025-20

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

Objet :
Affectation du
résultat 2024
CLSH

Date de
convocation :
20/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq le 27 mars à 18h

Le conseil Municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC

Étaient présents : Danièle LARHANTEC, Tangi BRETON, Jacqueline BOURBIGOT, Alexandre BOUGET, Thierry PIRIOU, Marcel SCOUARNEC, Marie-Claire PARCHEMINAL, Claire LAFOSSE, Aurélie BONTHONNEAU, Stéphane NEAR, Simon BUISSON, Sabine REBEYROTTE, Anthony COLLETER, Yves KERVEVAN, Catherine LAURENT, Emmanuel BECQUET, Vanessa DUGARD, Nolwenn MALENGREAU,

Absents : Erwan NORMAND (procuration à Emmanuel BECQUET), Maria de Lourdes DA SILVA (procuration à Jacqueline BOURBIGOT), Pascale DERRIEN (procuration à Danièle LARHANTEC), Pierre-Yves CROGUENNEC (procuration à Tangi BRETON)

Secrétaire de séance : Danièle LARHANTEC.

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le CFU du CLSH, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024,

Constatant que le CFU fait apparaître en 2024 un excédent de fonctionnement de 19 465,87 € et un report d'excédent de 1 086,87 €.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité :

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement du CLSH de l'année 2024 en report de fonctionnement, soit 20 552,74 € au compte 002.

Le Maire
Julien KERGUILLEC



La secrétaire
Danièle LARHANTEC

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

COMMUNE DE
PLEYBER
CHRIST

N° d'ordre de la
délibération :
N°2025-21

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

Objet :
Affectation du
résultat 2024
CUISINE CENTRALE

Date de
convocation :
20/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq le 27 mars à 18h

Le conseil Municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC

Étaient présents : Danièle LARHANTEC, Tangi BRETON, Jacqueline BOURBIGOT, Alexandre BOUGET, Thierry PIRIOU, Marcel SCOUARNEC, Marie-Claire PARCHEMINAL, Claire LAFOSSE, Aurélie BONTHONNEAU, Stephane NEAR, Simon BUISSON, Sabine REBEYROTTE, Anthony COLLETER, Yves KERVEVAN, Catherine LAURENT, Emmanuel BECQUET, Vanessa DUGARD, Nolwenn MALENGREAU,

Absents : Erwan NORMAND (procuration à Emmanuel BECQUET), Maria de Lourdes DA SILVA (procuration à Jacqueline BOURBIGOT), Pascale DERRIEN (procuration à Danièle LARHANTEC), Pierre-Yves CROGUENNEC (procuration à Tangi BRETON)

Secrétaire de séance : Danièle LARHANTEC.

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le CFU de la Cuisine centrale, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024,

Constatant que le CFU fait apparaître en 2024 un excédent de fonctionnement de 8 006,29 € et un report de déficit de 30 695,15 €.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité :

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la Cuisine centrale de l'année 2024 en report de fonctionnement, soit 22 688,86 € au compte 002.

Le Maire
Julien KERGUILLEC



La secrétaire
Danièle LARHANTEC

N° d'ordre de la
délibération :
N°2025-22

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 23
Présents :
Votants :

Objet :
Affectation du
résultat 2024
CHAUFFERIE BOIS

Date de
convocation :
20/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq le 27 mars à 18h

Le conseil Municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC

Étaient présents : Danièle LARHANTEC, Tangi BRETON, Jacqueline BOURBIGOT, Alexandre BOUGET, Thierry PIRIOU, Marcel SCOUARNEC, Marie-Claire PARCHEMINAL, Claire LAFOSSE, Aurélié BONTHONNEAU, Stephane NEAR, Simon BUISSON, Sabine REBEYROTTE, Anthony COLLETER, Yves KERVEVAN, Catherine LAURENT, Emmanuel BECQUET, Vanessa DUGARD, Nolwenn MALENGREAU,

Absents : Erwan NORMAND (procuration à Emmanuel BECQUET), Maria de Lourdes DA SILVA (procuration à Jacqueline BOURBIGOT), Pascale DERRIEN (procuration à Danièle LARHANTEC), Pierre-Yves CROGUENNEC (procuration à Tangi BRETON)

Secrétaire de séance : Danièle LARHANTEC.

Absents :

Secrétaire de séance : Danièle LARHANTEC.

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le CFU de la Chaufferie bois, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024,

Constatant que le CFU fait apparaître en 2024 un déficit de fonctionnement de 71 915,06 € et un report de déficit de 21 388,76 €.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité :

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la Chaufferie bois de l'année 2024 en report de fonctionnement, soit 93 303,82 € au compte 002.

Le Maire
Julien KERGUILLEC



La secrétaire
Danièle LARHANTEC

N° d'ordre de la
délibération :
N°2025-23

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

Objet :
Taux d'imposition
2025

Date de
convocation :
20/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq le 27 mars à 18h

Le conseil Municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC

Étaient présents : Danièle LARHANTEC, Tangi BRETON, Jacqueline BOURBIGOT, Alexandre BOUGET, Thierry PIRIOU, Marcel SCOUARNEC, Marie-Claire PARCHEMINAL, Claire LAFOSSE, Aurélie BONTHONNEAU, Stephane NEAR, Simon BUISSON, Sabine REBEYROTTE, Anthony COLLETER, Yves KERVEVAN, Catherine LAURENT, Emmanuel BECQUET, Vanessa DUGARD, Nolwenn MALENGREAU,

Absents : Erwan NORMAND (procuration à Emmanuel BECQUET), Maria de Lourdes DA SILVA (procuration à Jacqueline BOURBIGOT), Pascale DERRIEN (procuration à Danièle LARHANTEC), Pierre-Yves CROGUENNEC (procuration à Tangi BRETON)

Secrétaire de séance : Danièle LARHANTEC.

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les taux 2024 pour l'exercice 2025, soit :

- Taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 41,48 %
- Taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 31,45 %
- Taux de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires, logements vacants et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 17,70 %

Le Maire
Julien KERGUILLEC



La secrétaire
Danièle LARHANTEC

N° d'ordre de la
délibération :
N°2025-24

Nombre de
conseillers :
En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

Objet :
Budget Primitif
2025
COMMUNE

Date de
convocation :
20/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq le 27 mars à 18h

Le conseil Municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC
Étaient présents : Danièle LARHANTEC, Tangi BRETON, Jacqueline BOURBIGOT, Alexandre BOUGET, Thierry PIRIOU, Marcel SCOUARNEC, Marie-Claire PARCHEMINAL, Claire LAFOSSE, Aurélie BONTHONNEAU, Stephane NEAR, Simon BUISSON, Sabine REBEYROTTE, Anthony COLLETER, Yves KERVEVAN, Catherine LAURENT, Emmanuel BECQUET, Vanessa DUGARD, Nolwenn MALENGREAU,
Absents : Erwan NORMAND (procuration à Emmanuel BECQUET), Maria de Lourdes DA SILVA (procuration à Jacqueline BOURBIGOT), Pascale DERRIEN (procuration à Danièle LARHANTEC), Pierre-Yves CROGUENNEC (procuration à Tangi BRETON)
Secrétaire de séance : Danièle LARHANTEC.

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le budget primitif
COMMUNE élaboré pour l'année 2025.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	3 451 933,74 €
011 - Charges à caractère général	811 175,00 €
012 - Charges de personnel	1 565 200,00 €
014 - Atténuation de produits	3 835,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	497 710,40 €
66 - Charges financières	120 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €
68 - Dotation aux amortissements	2 000,00 €
042 - Dotations aux amortissements (études) et provisions	90 000,00 €
023 - Virement prévisionnel à la Section Investissement	361 013,34 €
RECETTES	3 451 933,74 €
013 - Atténuations de charge	20 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine	227 402,74 €
73 - Impôts et taxes	274 140,00 €
731 - Impositions directes	2 040 958,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	724 383,00 €
75 - Autres produits de gestion courante (loyers)	165 000,00 €
76- Produits financiers	50,00 €

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 451 933,74 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	1 343 575,60 €
001 - Déficit reporté n-1	372 561,75 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	336 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	111 087,00 €
21 - Immobilisations corporelles	463 926,85 €
45 - Opérations sous mandat	60 000,00 €
RECETTES	1 343 575,60 €
1068 - Affectation résultat 2024	333 208,26 €
021 - Virement prévisionnel de la section de fonctionnement	361 013,34 €
10 - Dotations, Fonds Divers et réserves	131 880,00 €
13 - Subventions d'investissement	367 474,00 €
040 - Amortissement des immobilisations	90 000,00 €
45 - Opérations sous mandat	60 000,00 €

La section d'investissement s'équilibre à 1 343 575,60 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Adopte le Budget de la Commune 2025,
- Autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans les limites suivantes :
 - Fonctionnement : 7,50 %
 - Investissement : 7,50 %

Le Maire
Julien KERGUILLEC

La secrétaire
Danièle LARHANTEC

N° d'ordre de la
délibération :
N°2025-25

Nombre de
conseillers : 23
En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

Objet :
Budget Primitif
2025
CLSH

Date de
convocation :
20/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq le 27 mars à 18h

Le conseil Municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC

Étaient présents : Danièle LARHANTEC, Tangi BRETON, Jacqueline BOURBIGOT, Alexandre BOUGET, Thierry PIRIOU, Marcel SCOUARNEC, Marie-Claire PARCHEMINAL, Claire LAFOSSE, Aurélie BONTHONNEAU, Stephane NEAR, Simon BUISSON, Sabine REBEYROTTE, Anthony COLLETER, Yves KERVEVAN, Catherine LAURENT, Emmanuel BECQUET, Vanessa DUGARD, Nolwenn MALENGREAU,

Absents : Erwan NORMAND (procuration à Emmanuel BECQUET), Maria de Lourdes DA SILVA (procuration à Jacqueline BOURBIGOT), Pascale DERRIEN (procuration à Danièle LARHANTEC), Pierre-Yves CROGUENNEC (procuration à Tangi BRETON)

Secrétaire de séance : Danièle LARHANTEC.

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le budget primitif **CLSH** élaboré pour l'année 2025.

SECTION D'EXPLOITATION

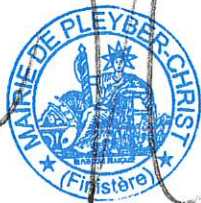
DÉPENSES		221 052,74 €
011 - Charges à caractère général		70 850,00 €
012 - Charges de personnel		145 202,74 €
65 - Autres charges de gestion courante		4 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles		1 000,00 €
RECETTES		221 052,74 €
002 - Excédent reporté de 2024		20 552,74 €
70 - Produits des services		90 000,00 €
74 - Dotations et participations		110 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante		500,00 €

La section de fonctionnement s'équilibre à 221 052,74 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Adopte le Budget du service CLSH 2025
- Autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans les limites suivantes :
 - Fonctionnement : 7,50 %
 - Investissement : 7,50 %

Le Maire
Julien KERGUILLEC



La secrétaire
Danièle LARHANTEC

N° d'ordre de la
délibération :
N°2025-26

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

Objet :

Budget Primitif
2025

CUISINE CENTRALE

Date de

convocation :
20/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq le 27 mars à 18h

Le conseil Municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC

Étaient présents : Danièle LARHANTEC, Tangi BRETON, Jacqueline BOURBIGOT, Alexandre BOUGET, Thierry PIRIOU, Marcel SCOUARNEC, Marie-Claire PARCHEMINAL, Claire LAFOSSE, Aurélie BONTHONNEAU, Stephane NEAR, Simon BUISSON, Sabine REBEYROTTE, Anthony COLLETER, Yves KERVEVAN, Catherine LAURENT, Emmanuel BECQUET, Vanessa DUGARD, Nolwenn MALENGREAU,

Absents : Erwan NORMAND (procuration à Emmanuel BECQUET), Maria de Lourdes DA SILVA (procuration à Jacqueline BOURBIGOT), Pascale DERRIEN (procuration à Danièle LARHANTEC), Pierre-Yves CROGUENNEC (procuration à Tangi BRETON)

Secrétaire de séance : Danièle LARHANTEC.

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le budget primitif **CUISINE CENTRALE** élaboré pour l'année 2025.

SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES	966 186,58 €
011 - Charges à caractère général	563 150,00 €
012 - Charges de personnel	360 670,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	6 005,00 €
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €
042 - Amortissements des biens	14 132,18 €
002 - Déficit de fonctionnement reporté	21 549,40 €
RECETTES	966 186,58 €
70 - Produits des services	775 000,00 €
74 - Dotations et participations	146 086,58 €
75 - Autres produits gestion courante	5 000,00 €
013 - Atténuations de charges	40 000,00 €
77 - produits exceptionnels	100,00 €

La section de fonctionnement s'équilibre à 966 186,58 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	14 468,27 €
21 - Immobilisations corporelles	14 468,27 €
RECETTES	14 468,27 €
001 - Report 2024	156,09 €
040 - Opération ordre transfert entre section	14 312,18 €

La section d'investissement s'équilibre à 14 468,27 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, *à l'unanimité* :

- Adopte le Budget du service Cuisine Centrale 2025
- Autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans les limites suivantes :
 - Fonctionnement : 7,50 %
 - Investissement : 7,50 %

Le Maire
Julien KERGUILLEC



La secrétaire
Danièle LARHANTEC

N° d'ordre de la
délibération :
N°2025-27

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

Objet :
Budget Primitif
2025
CHAUFFERIE BOIS

Date de
convocation :
20/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq le 27 mars à 18h

Le conseil Municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC

Étaient présents : Danièle LARHANTEC, Tangi BRETON, Jacqueline BOURBIGOT, Alexandre BOUGET, Thierry PIRIOU, Marcel SCOUARNEC, Marie-Claire PARCHEMINAL, Claire LAFOSSE, Aurélie BONTHONNEAU, Stephane NEAR, Simon BUISSON, Sabine REBEYROTTE, Anthony COLLETER, Yves KERVEVAN, Catherine LAURENT, Emmanuel BECQUET, Vanessa DUGARD, Nolwenn MALENGREAU,

Absents : Erwan NORMAND (procuration à Emmanuel BECQUET), Maria de Lourdes DA SILVA (procuration à Jacqueline BOURBIGOT), Pascale DERRIEN (procuration à Danièle LARHANTEC), Pierre-Yves CROGUENNEC (procuration à Tangi BRETON)

Secrétaire de séance : Danièle LARHANTEC.

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le budget primitif **CHAUFFERIE BOIS** élaboré pour l'année 2025.

SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES		277 863,82 €
011 - Charges à caractère général		169 000,00 €
012 - Charges de personnel		10 560,00 €
67 - Charges exceptionnelles		5 000 €
002 - Déficit reporté		93 303,82 €
RECETTES		277 863,82 €
70 - Produits des services		209 850,00 €
77 - Produits exceptionnels		68 013,82 €

La section de fonctionnement s'équilibre à 277 863,82 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Adopte le Budget Chaufferie bois 2025,

Le Maire
Julien KERGUILLEC



La secrétaire
Danièle LARHANTEC